

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 007 / 2023 – 7.1**

**FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2022 du trésorier**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2331-5 à L2331-10 et L5217-8,

Vu la Commission Finances du 06 mars 2023,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

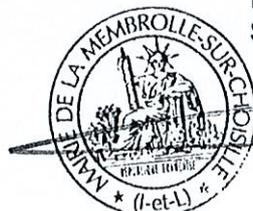
Décide

Article 1 : de déclarer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier : « visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserver de sa part. »

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS







Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du vendredi 07 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 037-213701519-20230413-DEL037151008\_23-DE

S'LO

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David, M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick, Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 008 / 2023 – 7.1**

**FINANCES : Vote du Compte Administratif 2022 de la commune**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu la Compte de Gestion 2022,  
Vu la Commission Finances du 06 mars 2023,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BONTEMPS, 3ème Adjoint au Maire, d'approuver le Compte Administratif 2022 de la commune qui peut se résumer ainsi :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+ 2 004 169,05 €
Solde d'exécution de section d'investissement	+ 289 351,68 €
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>+ 2 293 520,73 €</b>

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



037-213701519-20230413-DEL037151008\_23-DE



Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 009 / 2023 – 7.1**

**FINANCES : Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 de la commune**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le Compte Administratif 2022,  
Vu la Commission Finances du 06 mars 2023,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : , ABSTENTION :

Décide

Article 1 : compte-tenu du financement des investissements sur l'année 2023, il est proposé de reprendre les résultats du Compte Administratif 2022 de la Commune vers le Budget Primitif 2023 de la manière suivante :

**PROPOSITION : Affectation des résultats CA 2022**

compte 002 : Recettes de fonctionnement, excédent de fonctionnement reporté

1 939 813,49 €

compte 1068 : Recettes d'investissement, affectation excédent de fonctionnement capitalisé

64 355,56 €

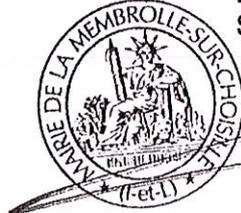
compte 001 : Recettes d'investissement, résultat d'investissement reporté

289 351,68 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

**Le Maire,  
Sébastien MARAIS**



*[Handwritten signature]*



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du vendredi 07

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Publié le 14/04/2023  
ID : 037-213701519-20230413-DEL037151010\_23-DE

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick, Mme CERDAN Carole

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

**DEL 037 151 010 / 2023 – 7.1**

**FINANCES : Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu la Commission Finances du 06 mars 2023,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 (M. GAGNEUX et seulement pour la section d'investissement)

Décide

Article 1 :

de voter le Budget Primitif 2023 de la Commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par opération et par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des opérations et chapitres.

Article 2 :

d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 675 799,49 €	4 675 799,49 €
Section d'investissement	6 084 333,36 €	6 084 333,36 €
TOTAL	10 760 132,85 €	10 760 132,85 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

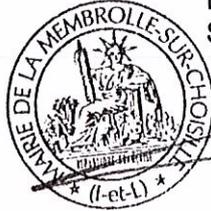
ID : 037-213701519-20230413-DEL037151010\_23-DE

SLOW

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



*[Handwritten signature]*

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 011 / 2023 – 7.2**

**FINANCES : Vote des taux d'impositions directes 2023**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu la Commission Finances du 06 mars 2023,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer le taux des taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2023 comme suit :

	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2022</u>	<u>Taux 2023</u>
Foncier sur les propriétés Bâties (TFPB)	23,51 %	23,51% (taux communal) + 16,48 % (taux départemental 2021) = 39,99 %	23,51% (taux communal) + 16,48 % (taux départemental 2021) = 39,99 %
Foncier sur les propriétés Non Bâties (TFPNB)	65,37 %	65,37 %	65,37 %
Taxe d'habitation (TH)	20,88 %	20,88 %	20,88 %

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 012 / 2023 – .7.10**

**FINANCES : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour 2023 entre la Commune et Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière,

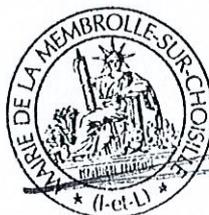
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS







Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du vendredi 07

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 037-213701519-20230413-DEL037151013\_23-DE

SLOW

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 013 / 2023 – 7.5**

**FINANCES : Vote de la subvention au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) pour l’année 2023**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2331-5 à L2331-10 et L5217-8,

Vu la Commission Finances du 06 mars 2023,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

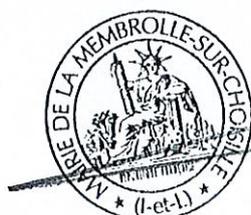
Article 1 : de verser une subvention de 10 000 € au Centre Communal d’Action Social (CCAS) pour l’année 2023 – cette somme sera inscrite au compte 657362 du budget de la commune et au compte 7474 au budget du CCAS ;

Article 2 : d’autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

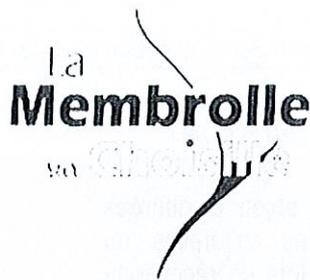
Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS







Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du vendredi 07

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

---

**DEL 037 151 014 / 2023 – 7.10**

**FINANCES : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Le Conseil Municipal

Vu l'article D1617-19 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14 ou M57 le cas échéant,

Vu le Décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,

Considérant que la nature relative aux dépenses "fêtes et cérémonies" revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant que la chambre Régionale des comptes recommande aux collectivités de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 "fêtes et cérémonies",

Considérant que le comptable, ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires demande une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232.

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : d'affecter les dépenses au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits alloués au budget communal, comme suit :
- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
  - les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariage, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
  - le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
  - les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
  - les frais de restauration des élus ou des employés municipaux accompagnés de leur conjoint liés aux actions communales à l'occasion d'événements ponctuels comme les fêtes de fin d'année... ;
  - les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du vendredi 07

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 037-213701519-20230413-DEL037151015\_23-DE

**DATE DE LA CONVOCATION**

03 avril 2023

**DATE D’AFFICHAGE**

03 avril 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 14

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 015 / 2023 – 7.10**

**FINANCES : Révision de la redevance annuelle d’occupation du domaine public appliquée aux taxis**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;  
Vu l’article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d’une redevance ;  
Vu le rapport présenté ;

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

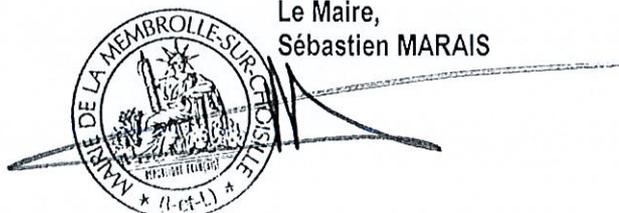
Décide

Article 1 : de fixer la redevance annuelle pour occupation du domaine public appliquée aux taxis à 200 € à compter du 1er avril 2023 ;

Article 2 : d’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS







Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du vendredi 07 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 037-213701519-20230413-DELO37151016\_23-DE

SLOW

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCAION

03 avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 016 / 2023 – 7.5**

**FINANCES : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Centenaire GP 23**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 (M. GAGNEUX)

Décide

Article 1 : d'accorder le versement d'une subvention de 800,00 € à l'association Centenaire GP 23,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS







Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du vendredi 07

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 037-213701519-20230413-DEL037151017\_23-DE

S'LO

Le 07 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, M. FOUCHE Philippe, M. GISCLARD Stéphane, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUPIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,  
M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,  
Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien.

Absents excusés :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. JEANNIN Patrick,  
Mme CERDAN Carole

DATE DE LA CONVOCATION

03 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme PERRETIER Bénédicte

**DEL 037 151 017 / 2023 – 4.2**

**RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,  
Vu le budget et notamment l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » et l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,  
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

**Considérant la délibération n° DEL 037 151 051 / 2022 – 4.2 du 29 novembre 2022 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,**

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

GRADE	NOMBRE DE POSTES AU TABLEAU
<b>I- EMPLOIS PERMANENTS</b>	
Attaché Principal	0
DGS sur emploi fonctionnel	0
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	1
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	0
Rédacteur TC	2
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	2
Adjoint Administratif	2
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>10</b>
Brigadier TC	1
<b>TOTAL FILIERE POLICE</b>	<b>1</b>
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	3
Adjoint technique TC	6
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>10</b>
Agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles TC	3
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème	1
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>4</b>
Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35ème	1
Adjoint d'animation TC	3
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>	<b>4</b>
<b>II-BESOIN LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</b>	
Adjoint administratif ( <i>service administratif de la mairie</i> )	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe ( <i>service administratif de la mairie</i> )	1
Adjoint d'animation ( <i>service multi accueil de la petite enfance, école...</i> )	10
Adjoint technique ( <i>service espaces verts, écoles, multi accueil, bâtiments...</i> )	6
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>
<b>III-BESOIN LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE</b>	
Adjoint d'animation, 1er échelon ( <i>service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants</i> )	10
Adjoint technique	3
Attaché 35/35ème	0
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>
<b>IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)</b>	
Surveillance des enfants (cantine)	3
Agent de surveillance de la sortie des écoles	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>
<b>V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES</b>	
Poste Parcours Emploi Compétence PEC (1 crèche, 1 école)	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Sébastien MARAIS

